



Délibération de conciliation

Par **Maryse60**, le **28/06/2011** à **12:59**

Bonjour, rnMon mari a quitté le domicile conjugal le 26 octobre dernier. Nous avons un compte joint qui a servi au prêt immobilier pour la construction de la maison (suis propriétaire du terrain) sur lequel mon époux a fait un débit bancaire de 1000 euros et je me retrouve interdite bancaire. Pour le divorce, j'ai droit à l'aide juridictionnelle en totalité car mes revenus n'excède pas 600 euros mensuel (et au RSA de 291 euros). La conciliation s'est déroulée le 6 mai dernier et la décision de la délibération: je dois participer à recréditer le découvert bancaire occasionné par mon mari mais financièrement je ne peux pas. Ai je un recours sachant que faire appel n'est pas compris lorsqu'on a droit à l'aide juridictionnelle?